



AVIS DE RECOURS

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne : La demande de permis unique de classe 1 de VENTIS SA, rue As Pois 4 bte A à 7500 TOURNAI, pour construire et exploiter un parc éolien (4 éoliennes) d'une puissance maximale totale de 26,4 MW, une cabine de tête, des chemins d'accès et aires de montage. La demande porte également sur la pose de câbles électriques entre les éoliennes et vers la cabine de tête.

Projet de catégorie B (projet avec étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : Parc éolien de Nivelles – Argencourt, entre le contournement Sud du ring R24 et l'autoroute A54/E420 à 1400 NIVELLES.

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population de l'introduction d'un recours auprès du Gouvernement wallon exercé par Maître Nathalie FORTEMPS, la Ferme Michaux et Monsieur Guy RAMPENBERG contre la décision du 14 avril 2026 des Fonctionnaires technique et délégué d'accorder le permis unique susmentionné.

Le n° de dossier de recours est 10024617 et le n° de dossier de première instance est 10021382.

Le recours est suspensif de la décision attaquée.

Le recours sera instruit conformément à l'article 95 du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Le recours peut être consulté du **8 juin 2026 au 29 juin 2026** à l'Administration communale de Pont-à-Celles – service Cadre de Vie place communale 22 à 6230 Pont-à-Celles, dans les limites prévues par le Décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de la consultation du recours, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h ou en semaine après 16h00 et ce, uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24 h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 3 juin 2026.

Le Directeur général,

G. CUSTERS



Le Bourgmestre,

P. KNAEPEN